

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES
tenue le mercredi 1^{er} novembre 2023, à 18 heures 30,
à la salle du personnel de l'école**

Présences : M^{mes} Francine Beaupré, enseignante
Stéphanie Beaupré, représentante du Service de garde
Mylène Bouchard, parent
Bianca Bousquet, parent
Hélène Després, enseignante
Prescilia Dupont-Langevin, parent
Annick Moreau, parent
Mireille Thériault, directrice par intérim
Julie Vallée, directrice par intérim

MM. Richard Blondeau, parent

Absences : M^{me} Valérie Laurin, représentante du soutien
M. Dave Lafond, parent

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

1.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Madame Julie Vallée mentionne qu'il y aura seulement quatre membres du personnel qui siègeront sur le conseil d'établissement cette année, ce qui signifie que le quorum sera ajusté en conséquence. Elle présente également madame Mireille Thériault et souligne que madame Isabelle Biron sera en retour progressif à partir du 6 novembre. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

1.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Julie Vallée constate que le quorum requis par la loi est atteint.

1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE23-24-01 IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Blondeau que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que rédigé :

- 1.1 Accueil et mot de bienvenue
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023
- 1.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023
- 1.6 Questions du public
- 1.7 Dénonciation d'intérêts / Autorisation de transmission de renseignements

Décisions

- 1.8 Élection à la présidence et substitut à la présidence du Conseil d'établissement
- 1.9 Élection du membre substitut au Comité de parents
- 1.10 Règles de régie interne
- 1.11 Calendrier des rencontres
- 1.12 Nomination d'un membre de la communauté (Maison des jeunes)

Adoptions / Approbations

- 1.13 Budget de fonctionnement du Conseil d'établissement
- 1.14 Contenus en éducation à la sexualité 2023-2024
- 1.15 Contenus en orientation scolaire et professionnelle 2023-2024
- 1.16 Prévisions budgétaires 2023-2024
- 1.17 Dérogation à la politique alimentaire du CSSPS
- 1.18 Modifications aux règles de régie interne du service de garde
- 1.19 Sorties dans le quartier

Suivi de dossiers

- 1.20 Projet éducatif
- 1.21 Frais chargés aux parents

Informations

- 1.22 De la présidence
- 1.23 Du représentant au Comité de parents du CSSPS
- 1.24 Du Service de garde
- 1.25 De la direction
- 1.26 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 1.27 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

1.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023

CE23-24-02

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Prescilia Dupont-Langevin que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

1.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023

Concernant le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (point 7.8), comme une mise à jour sera bientôt effectuée par le MEQ, il est donc probable que ce document sera à revalider.

1.6 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

1.7 **DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS / AUTORISATION DE TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS**

Les membres sont invités à compléter les formulaires légaux demandés par le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) et à les remettre immédiatement à la secrétaire.

DÉCISIONS

1.8 **ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE ET SUBSTITUT À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Julie Vallée décrit brièvement les fonctions du président du Conseil d'établissement et la procédure d'élection qui sera utilisée.

Présidence

- ✓ Mise en candidature

Monsieur Richard Blondeau se propose.

Monsieur Richard Blondeau est donc élu par acclamation au poste de président du Conseil d'établissement de l'école des Cimes pour l'année scolaire 2023-2024.

Substitut à la présidence

Comme monsieur Dave Lafond est absent, il est entendu de reporter ce point à la prochaine séance.

Madame Julie Vallée félicite monsieur Richard Blondeau et l'invite à assumer la présidence de la séance.

1.9 **ÉLECTION DU MEMBRE SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS**

Monsieur Dave Lafond étant absent, ce point est reporté à la prochaine séance.

1.10 **RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**

Une copie des règles de régie interne du Conseil d'établissement ayant été remise aux membres, ceux-ci en ont pris connaissance et madame Julie Vallée présente les changements apportés à ce document ainsi que les contextes les ayant motivés.

CE23-24-03

CONSIDÉRANT que l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que les modifications apportées aux règles de régie interne du Conseil d'établissement soit approuvées, telles que présentées par la direction.

Adoptée à l'unanimité

1.11 CALENDRIER ET HORAIRE DES RENCONTRES – MODALITÉS DES RENCONTRES

Il est rappelé que les dates des rencontres du CPE et des assemblées générales, ainsi que les moments plus pertinents pour le traitement de certains sujets doivent être considérés dans l'établissement du calendrier des rencontres du Conseil d'établissement.

CE23-24-04 CONSIDÉRANT que l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT le projet d'échéancier des travaux du Conseil d'établissement 2023-2024 déposé par la direction;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Beaupré que les séances du Conseil d'établissement 2023-2024 se déroulent à la salle du personnel de l'école des Cimes ou virtuellement, à compter de 18 h 30, aux dates suivantes :

- ✓ Les mercredis 1^{er} et 29 novembre 2023;
- ✓ les mercredis 24 janvier, 24 avril, 29 mai ainsi que 12 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

1.12 NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ (MAISON DES JEUNES)

Monsieur Mathieu Lussier-Lévesque, de la *Maison des jeunes*, a siégé une partie de la dernière année à titre de représentant de la communauté. Au moment de son départ, en janvier, il a été mentionné que madame Éliane Tremblay serait intéressée à reprendre ce rôle pour l'année scolaire 2023-2024. Après échange, il est entendu d'inviter un représentant de la *Maison des jeunes* à participer au Conseil d'établissement; madame Éliane Tremblay sera donc contactée à ce sujet.

CE23-24-05 CONSIDÉRANT que l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement peut nommer deux représentants de la communauté pour venir siéger au Conseil d'établissement, sans droit de vote, et que ceux-ci doivent être non-membres du personnel du CSSPS;

CONSIDÉRANT l'implication des intervenants de la *Maison des jeunes* auprès des élèves de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène Bouchard qu'un intervenant de la *Maison des jeunes* soit invité à siéger à titre de représentant de la communauté au Conseil d'établissement de l'école des Cimes pour 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTIONS / APPROBATIONS

1.13 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Julie Vallée entretient les membres sur le budget de fonctionnement prévu pour le Conseil d'établissement en 2023-2024 (250 \$) et mentionne que ce montant pourrait être utilisé à des fins de collations, repas, transport ou gardiennage. Comme la formule de soupers à Noël et à la fin de l'année est appréciée, il est entendu de conserver la somme pour ces activités.

CE23-24-06 CONSIDÉRANT que l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit adopter son budget annuel de fonctionnement, voir à son administration et en rendre compte au centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le budget doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement 2023-2024 a été présenté par la directrice de l'école et que les membres ont échangé à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que le budget annuel de fonctionnement du Conseil d'établissement 2023-2024 présenté par la direction soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

1.14 CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ 2023-2024

Il est rappelé que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a, depuis quelques années, rendu l'éducation à la sexualité obligatoire au primaire. En ce qui concerne le préscolaire, les contenus d'éducation à la sexualité ne sont pas obligatoires, mais ils sont disponibles et peuvent être offerts si cela est désiré.

Les élèves du primaire recevront donc de l'enseignement en éducation à la sexualité pendant l'année scolaire en cours. De plus, les contenus définis par le Ministère tiennent compte de l'âge ainsi que du développement des élèves, tout en respectant les recommandations d'experts comme l'Organisation mondiale de la santé et l'UNESCO.

À partir de l'année prochaine, ces contenus seront inclus dans le nouveau cours CCQ (Culture et citoyenneté québécoise) pour lequel le personnel enseignant sera formé.

Madame Julie Vallée présente les contenus prévus, précise que l'enseignement de ceux-ci débutera sous peu et qu'il sera offert par les enseignants, avec la collaboration de l'infirmière scolaire, telle que choisie par l'école.

CE23-24-07 CONSIDÉRANT que le MEQ rend obligatoire l'éducation à la sexualité au primaire en 2023-2024;

CONSIDÉRANT que la planification des contenus est coordonnée par la direction et qu'elle doit être approuvée annuellement;

CONSIDÉRANT les contenus présentés par la directrice;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Beaupré que la planification des contenus d'apprentissage en éducation à la sexualité pour 2023-2023 soit approuvée, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

1.15 CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE 2023-2024

Madame Mireille Thériault entretient les membres sur les contenus d'apprentissage en orientation scolaire et professionnelle (COSP) obligatoires pour tous les élèves du 3^e cycle (5^e et 6^e année) du primaire. En fait, les élèves ciblés participent en tout à environ 10 à 15 heures d'activités en classe pendant l'année scolaire, mais ces apprentissages ne constituent pas une matière et ne font donc pas l'objet d'une évaluation. Ils permettent toutefois aux élèves de mieux s'orienter sur

le plan scolaire et professionnel en approfondissant leur connaissance d'eux-mêmes, en abordant différents aspects du monde scolaire et en élargissant leur connaissance du monde du travail. La responsabilité de transmettre les nouveaux apprentissages aux élèves est confiée aux enseignants et aux professionnels de l'école. Ces apprentissages font l'objet d'une planification élaborée conjointement par l'ensemble des intervenants et la direction de l'école propose ensuite cette planification au conseil d'établissement

CE23-24-08 CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) rend les contenus d'apprentissage en orientation scolaire et professionnelle (COSP) obligatoires pour les élèves du 3^e cycle du primaire en 2023-2024;

CONSIDÉRANT la planification des COSP élaborée et présentée par la direction;

IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que la répartition des contenus d'apprentissage en orientation scolaire et professionnelle (COSP) 2023-2024 soit approuvée pour les élèves du 3^e cycle.

Adoptée à l'unanimité

1.16 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024

Le budget de l'école pour 2023-2024 est présenté par madame Julie Vallée; elle répond aux interrogations des membres et précise qu'une mise à jour sera effectuée vers le milieu de l'année scolaire.

CE23-24-09 CONSIDÉRANT que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école et le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le budget 2023-2024 a été présenté par la directrice de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que le budget annuel 2023-2024 déposé par la direction et annexé au procès-verbal soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

1.17 DÉROGATIONS À LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DU CSSPS

Madame Mireille Thériault spécifie que l'Halloween, Noël et la fin de l'année sont les activités pour lesquelles la dérogation à la Politique alimentaire est demandée, comme décidé en rencontre de CPE.

CE23-24-10 CONSIDÉRANT la Politique-cadre du MEQ intitulée *Pour un virage santé à l'école* et ayant pour but de soutenir les milieux scolaires dans l'offre d'un environnement favorable à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif;

CONSIDÉRANT l'autorisation de déroger à cette Politique pour trois activités durant l'année scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Beaupré qu'une dérogation à la Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école* soit demandée pour l'Halloween, Noël et l'activité de fin d'année scolaire.

Adoptée à l'unanimité

1.18 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU SERVICE DE GARDE

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, précise que des changements doivent être apportés au Cadre de fonctionnement du Service de garde pour 2023-2024.

CE23-24-11 CONSIDÉRANT que l'article 77.2 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil d'établissement doit adopter, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les règles de fonctionnement des services de garde visés à l'article 256 établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de cet article;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Cadre de fonctionnement du Service de garde et présentées au Conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'encadrement du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries à l'égard du fonctionnement des services de garde, encadrement explicité dans le Cadre d'organisation des services de garde;

CONSIDÉRANT le fait que le Service de garde est l'un des services offerts par l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau que le Cadre de fonctionnement du Service de garde de l'école des Cimes pour 2023-2024 soit adopté, tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

1.19 SORTIES DANS LE QUARTIER

Il est mentionné que certains enseignants aimeraient pouvoir sortir avec leurs élèves afin de marcher dans le quartier.

CE23-24-12 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que la tenue de sorties dans le quartier soit approuvée, telle que présentée par la direction.

Adoptée à l'unanimité

SUIVI DE DOSSIERS

1.20 PROJET ÉDUCATIF

Madame Julie Vallée mentionne que les travaux sur le projet éducatif ont été entamés par madame Isabelle Biron et que le tout doit être finalisé pour le 29 novembre prochain. Un accompagnement par le CSS sera possible afin que ce dossier puisse rapidement être terminé.

1.21 FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Les balises encadrant les factures présentées aux parents afin de défrayer le coût des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 ont été approuvées lors de la séance du 14 juin 2023. Le document de reddition de comptes présenté aux membres permet de voir que ces coûts ne dépassent par un total de 45 \$ pour le préscolaire et de 85 \$ pour le primaire.

INFORMATIONS

1.22 DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Richard Blondeau, président, tient à souhaiter officiellement la bienvenue à tous les membres et il les remercie pour la confiance démontrée à son égard.

1.23 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSPS, résume les points traités lors des rencontres tenues les 4 et 25 octobre 2023. La prochaine séance se tiendra le 6 décembre 2023.

1.24 DU SERVICE DE GARDE

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, entretient les membres sur les sujets suivants :

- ✓ les postes non comblés ont été distribués parmi le personnel déjà en fonction;
- ✓ les activités parascolaires de la LIG (Ligue Interservices de Garde) ont débuté pour les élèves de la 3^e à la 6^e année (hockey et soccer);
- ✓ la Maison des jeunes sera relancée afin de connaître le début des activités;
- ✓ la période de devoir et leçons n'est pas encore débutée, faute de personnel, mais un espace pourrait être offert pour ce service.

1.25 DE LA DIRECTION

Mesdames les directrices désirent remercier tous les membres du personnel pour le remarquable accueil reçu. Elles ont rapidement perçu qu'il s'agit d'une équipe bien rodée, collaborative et autonome.

Les enseignantes présentes les remercient également et soulignent qu'elles se sont senties bien soutenues par ces directrices.

1.26 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Aucune question ou commentaire.

1.27 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 20 h 55.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin